

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Pratique collaborative intra et interprofessionnelle 2

2025-2026

Code : S.RM.SO370.2302.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☐ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps
☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 2

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : conformément au règlement HESAV

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

☒ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☒ Ab6 ☐ Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☐ Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences ☒ Cb1 ☒ Cb2 ☒ Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☒ Fb4 ☒ Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☐ Gb1 ☒ Gb2 ☐ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Promouvoir un partenariat avec les patient·es et leurs proches ;
- Apprendre à identifier les ressources, les forces et les faiblesses des équipes intra et interprofessionnelles ;
- Exercer des outils de communication, de transmission d'informations structurées et de gestion de dynamique de groupe ;
- **Mettre en pratique les bases théoriques de gestion de conflit en situation authentique ;**
- Mettre en place une pratique collaborative innovante au travers d'outils performants et adaptés.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Communication, accueil, modèles de collaboration, modèles de soins centrés sur la personne ;
- Dynamique de groupe, rôles et responsabilité, autonomie ;
- Gestion de conflits ;
- Leadership collaboratif.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaires | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☒ Autre (préciser) : Vignettes cliniques | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|-------------------------------|---|
| ☐ Ecrit sur table | ☐ Oral | ☒ Pratique |
| ☒ Dossier moodle | ☐ ECOS | ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| ☒ Production écrite en complément, en inter filière de préférence et à défaut individuelle (si non validé) | | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|---|
| Remédiation | ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☒ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Le module est évalué dans la semaine EIP.

L'atelier correspondant au bloc 10 du syllabus est un atelier inter-modulaire, la présence à cet atelier est obligatoire. Un travail complémentaire est demandé en cas d'absence.

9. Bibliographie principale

A se référer à chaque support de cours

10. Enseignant.e.s

Team EIP, Laurence Flaction, Cosmin Campeanu, De Labouchere Stephanie, Olivia Sautier

Responsable de module : Olivia Sautier

Descriptif validé le 20.08.2025, **par** Laurence Flaction